



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Assistance internationale

ICH-04-Rapport – Formulaire

ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FOND DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

RAPPORT NARRATIF D'ETAPE

État partie bénéficiaire : Côte d'Ivoire

Titre du projet :	Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) présent en Côte d'Ivoire en vue de sa sauvegarde urgente
Calendrier :	Début : 09 décembre 2015 fin : 09 décembre 2018 jj/mm/aaaa
Budget :	Total : 467 752 dollars des États-Unis <i>Y inclus :</i> Fond du patrimoine culturel immatériel : 299 972 dollars des États-Unis Contributions de l'État partie : 167 780 dollars des États-Unis Autres contributions : 00 dollars des États-Unis
Agence de mise en œuvre :	Direction du Patrimoine Culturel
Partenaires de mise en œuvre :	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
Personne contact :	Titre (Ms/M., etc.) : Madame Nom de famille : N'GUESSAN Prénom : O. Blanche Marie Chantal Institution/position : Ministère de la Culture et de la Francophonie/Direction du Patrimoine Culturel Adresse : BPV 39 Abidjan Numéro de téléphone: 00 225 20 21 53 21 Adresse électronique : gracealimanou@yahoo.fr

Contexte et justification

Donnez une brève description de la situation au moment de la demande et du besoin auquel l'assistance devait répondre. En cas de sauvegarde d'un élément particulier, veuillez fournir une description de l'élément et de sa viabilité, et expliquer pourquoi les mesures de sauvegarde étaient nécessaires. Pour la préparation d'inventaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la visibilité ou d'autres mesures de sauvegarde ne visant pas un élément particulier, veuillez identifier les lacunes qui étaient à combler. En cas de demande d'assistance d'urgence, veuillez décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence au moment de la demande.

entre 750 et 1000 mots

Le présent projet vise ***l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel présent en Côte d'Ivoire en vue de sa sauvegarde urgente***. Abritant une soixantaine d'ethnies, la Côte d'Ivoire se distingue par la présence sur son territoire d'un patrimoine culturel riche et varié. En effet, les communautés ethnolinguistiques et ethnoculturelles composant sa population pratiquent une diversité d'éléments du patrimoine culturel immatériel qui leur sont propres, ou qu'elles ont en partage avec des communautés des pays voisins, la Guinée et le Liberia à l'ouest, le Mali et le Burkina Faso au nord, le Ghana à l'est. Avant la ratification en 2006 de la Convention 2003 de l'UNESCO, avaient été menées des actions de collecte et de promotion d'éléments du patrimoine ethnographique sans que cela soit inscrit dans une politique organisée d'inventaire et de gestion du patrimoine culturel national. Ces activités de collectes qui ont été le fait de la Radiodiffusion et Télévision Ivoirienne (RTI), des Centres et Instituts de Recherche (le Groupe de Recherches sur la Tradition Orale ou GRTO et l'Institut d'Ethno-Sociologie) et aussi du Ministère de la Culture ont permis de disposer de données sur des éléments du patrimoine culturel immatériel présent en Côte d'Ivoire.

Sous l'effet de l'intérêt suscité par certains éléments de ce patrimoine, la Côte d'Ivoire envisageait de mettre en œuvre un inventaire systématique comme l'impose l'article 4 de la loi 87-806 du 28 juillet 1987 lorsque s'ouvrit l'ère des crises politico-militaires. Ces dernières, qui durèrent de septembre 2002 à avril 2011, eurent un impact négatif sur le Patrimoine culturel immatériel.

En effet, le déplacement massif des populations vers d'autres zones jugées plus sécurisantes ont occasionné la rupture de pratiques de certains éléments liés à des espaces qui leur sont habituellement consacrés. C'est le cas notamment des Communautés Wê et Dan dont certaines ont dû quitter leurs zones d'habitation pour le Libéria et les grandes villes du Sud.

En outre, au plus fort de la crise, il était pratiquement impossible aux communautés restées en place dans leurs zones habituelles de pratiquer librement leurs éléments de peur de représailles. Par ailleurs, ces communautés avaient davantage pour préoccupations quotidiennes et essentielles de subvenir à leurs besoins alimentaires.

L'impact négatif de la crise sur le Patrimoine Culturel Immatériel s'est illustré de deux manières : A Sakassou, les danseuses de l'Adjanou, (danse rituelle des femmes Baoulé), ont été violemment réprimées durant les premiers moments de la crise ; le Dozoya (confrérie des chasseurs traditionnels) a été dénaturé du fait de la participation de ses membres au conflit, vidant ainsi cette institution de ses valeurs et de ses fonctions sociales traditionnelles.

C'est dans ce contexte de menace sur le PCI et en même temps de prise de conscience de la nécessité de sa sauvegarde que la Côte d'Ivoire, a ratifié en 2006 la Convention 2003 et a entrepris, conformément aux dispositions de ladite convention, la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde.

En même temps, l'État de Côte d'Ivoire qui doit relever le défi de la réconciliation se convainc de l'importance du patrimoine culturel immatériel comme facteur de rapprochement, d'échanges, de compréhension mutuelle et de cohésion sociale des communautés, a envisagé ce projet d'inventaire d'urgence et de valorisation du PCI sur l'ensemble de son territoire. La mise en œuvre de ce projet

reste l'un des axes majeurs pour la consolidation de la paix et la stabilisation durable du pays.

En effet, la quête de la réconciliation nationale et d'une paix durable a incité cet Etat à créer plusieurs institutions dont la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), le 13 juillet 2011 et le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS), le 10 mai 2013. Ces institutions, en dépit de leurs compositions jugées représentatives de la société ivoirienne, n'ont pu atteindre, à ce jour les objectifs qui leur étaient assignés.

L'assistance financière internationale, dont bénéficie la Côte d'Ivoire pour l'inventaire du PCI, a permis de sensibiliser dans sa phase 1 les communautés de 6 régions du pays durement éprouvées par les différentes crises militaro-politiques à l'importance de la pratique de leurs éléments et du rôle de ceux-ci dans la consolidation du tissu social qui s'est fortement dégradé. Ce sont au total 24 localités qui ont été sillonnées dans le cadre de la phase 1.

Dans cette dynamique et à l'effet de combler la méconnaissance de la Convention de 2003 de l'UNESCO et les principes de sauvegarde qui s'y rattachent, une centaine de personnes, dont des membres de diverses communautés, a été formée.

Par la suite les équipes d'inventaire composées de membres de communautés et de professionnels de l'action culturelle ont sillonné les six régions de la phase 1 pour la collecte de données sur les éléments du PCI qui y sont présents. Ce qui permettra de cerner l'état de viabilité des éléments inventoriés en vue d'élaborer des mesures de leur sauvegarde en cas de nécessité.

Dans cette perspective, l'assistance a donné l'occasion de procéder à l'amendement de la loi 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel national en y incluant la notion de PCI, de proposer un projet de décret portant création de la Commission Nationale de Sélection et de Promotion des Trésors Humains Vivants et d'initier un plaidoyer pour l'intégration et la consolidation des éléments du PCI dans les programmes éducatifs de Côte d'Ivoire.

Objectifs réalisés et résultats obtenus

Indiquez globalement jusqu'à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Décrivez les principaux résultats obtenus, notamment du point de vue des bénéficiaires directs et des communautés. Expliquez pour chaque résultat escompté indiqué dans la demande s'il a été pleinement ou partiellement réalisé. Décrivez également tout résultat imprévu, direct ou indirect, positif ou négatif.

entre 100 et 500 mots

Au stade actuel de mise en œuvre de la Phase 1 du projet.

Les objectifs atteints sont :

1. Les communautés, décideurs et autres acteurs du développement ont été sensibilisés à l'importance du PCI et à la nécessité de le sauvegarder;
2. Le personnel de la DPC, de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), des représentants de communautés, ainsi que d'autres parties prenantes au projet ont été formés à la Convention 2003 et aux Techniques d'Inventaire Participatif (TIP) en vue de la collecte de données sur le PCI ;
3. La collecte des données a été réalisée avec la participation active des communautés et s'est achevée à la fin du mois de mars 2017;
4. Les ressources matérielles de la Direction du Patrimoine Culturel et des directions en charge de la Culture dans les régions de la phase 1 ont été renforcées ;
5. La mise en place du Système National des Trésors Humains Vivants pour la transmission des savoirs, savoir-faire et des connaissances du PCI, est enclenchée avec la validation du projet de décret portant création d'une Commission Nationale de sélection et de promotion des THV.

Les résultats attendus obtenus sont :

6. Des éléments du PCI ont été identifiés et documentés par les équipes d'inventaire composées à 70% de représentants de communautés. Au terme des 3 mois de collecte, plus de 200 fiches ont été renseignés et attendent d'être consolidées avec des ateliers régionaux de restitution ;
7. 20 membres de la Coordination Nationale, 36 membres des Coordinations Régionales, 36 membres des équipes d'inventaire, 10 agents de la DPC et de l'OIPC et 04 autres auditeurs libres ont vu leurs capacités renforcées à la faveur des 10 ateliers organisés respectivement au niveau national et régional. Ces différents acteurs du projet connaissent mieux la Convention de 2003, les principes du TIP et sont outillés, dans une mesure acceptable, pour assurer la sauvegarde du PCI;
8. Les communautés, les autorités administratives et les élus locaux concernés par cette phase du projet ont été sensibilisés par des réunions et des émissions radiophoniques et connaissent désormais la valeur du PCI;
9. Des dispositions relatives à la sauvegarde et à la promotion du PCI ont été intégrées dans le projet de loi portant protection du Patrimoine Culturel National, en attente de consolidation et d'adoption par l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire;
10. Le plaidoyer pour la prise en compte du PCI dans les programmes éducatifs a été amorcé et a rencontré l'agrément du Ministère de l'Education Nationale. Ce plaidoyer devrait se poursuivre en consolidant les acquis et en mettant en œuvre les recommandations de l'atelier qui a été organisé les 07 et 08 décembre 2016 à cet effet ;
11. A ce stade, ce sont 12 appareils photo numériques, 12 enregistreurs, 1 meuble de rangement, 4 ordinateurs portables, 2 ordinateurs de bureau, 1 imprimante, 1 photocopieur, 6 disques durs externes de 500Go, 12 cartes mémoires de 8 Go et 12 cartes mémoires SD de 32 Go qui ont été acquis ;
12. Un système de gestion des données a été conçu pour l'archivage électronique de ces données.

Les résultats inattendus peuvent se résumer aux difficultés liées aux frais protocolaires préalables à l'accès et à la documentation de certains éléments.

Description de la mise en œuvre du projet

Veillez fournir une description des activités réalisées et des produits qu'elles ont générés (par exemple formations, consultations, assistance technique, programme de sensibilisation, publications, boîtes à outils, etc.). Décrivez également tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises. Décrivez le rôle de l'agence et des partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités et l'obtention des résultats.

entre 1000 et 1500 mots

Au nombre des activités déjà réalisées, nous avons la mise en place des organes de pilotage et d'exécution de l'inventaire, le cadrage du projet, la formation des membres des organes du projet, l'acquisition du matériel et des équipements, la sensibilisation des communautés, la collecte de données, le suivi de l'exécution du projet et les activités de sauvegarde et de valorisation.

En ce qui concerne la mise en place des organes de pilotage et d'exécution de la phase 1 de l'inventaire, nous notons la mise sur pied de la Coordination Nationale de décembre 2015 à février 2016. Elle s'est faite par la désignation des instituts de leur représentant par courrier. Les représentants de la Chambres des Rois et des Chefs Traditionnels qui ont été commis à cette responsabilité ont été choisis par le Président de cette faitière à l'issue d'une séance de travail avec la dite chambre.

La seconde étape a été la mise en place, du 16 au 27 mai 2016, au terme des missions de sensibilisation des six Coordinations Régionales et des douze équipes d'inventaire Une fois mis en place, les membres de ses différents organes ont été formés à la connaissance de la Convention 2003 de l'UNESCO, au Travail d'Inventaire Participatif (TIP) et à l'utilisation du matériel technique selon le calendrier suivant :

- Coordination Nationale, du 21 mars au 1^{er} avril 2016
- Coordinations Régionales, du 11 au 22 juillet 2016
- Equipes d'inventaire, du 29 aout au 09 septembre 2016.

Après sa formation, la Coordination Nationale a procédé au cadrage méthodologique du projet le 26 avril 2016.

Au titre du matériel acquis, nous pouvons citer :

- 12 appareils photo numériques ;
- 12 enregistreurs ;
- 1 meuble de rangement ;
- 4 ordinateurs portables ;
- 2 ordinateurs de bureau ;
- 1 imprimante ;
- 1 photocopieur ;
- 6 disques durs externes de 500 Go;
- 12 cartes mémoires de 8 Go ;
- 12 cartes mémoires SD de 32 Go.

Dans le cadre de la sensibilisation des communautés, deux types de missions ont sillonnées les six régions concernées par la phase 1 :

- Missions effectuées par la Coordination Nationale, du 16 au 27 mai 2016
- Missions effectuées par les Coordinations Régionales dans trois localités de leurs territoires administratifs respectifs, du 28 juillet au 03 aout 2016.

Après leur formation, les équipes d'inventaire ont été envoyées sur le terrain pour la collecte des données.

Pendant ce travail de collecte, deux types de missions de supervision ont été réalisés :

- 1^{ères} missions de supervision par des membres des Coordinations Régionales, du 17 octobre au 08 novembre 2016
- 2^{èmes} missions de supervision dites missions conjointes de supervision des membres de la Coordination Nationale avec ceux des Coordinations Régionales, du 16 au 20 janvier 2017.

Parallèlement à la collecte des données, des activités relatives à la sauvegarde et à la valorisation du PCI ont eu cours sur la forme de trois ateliers :

- Atelier de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national, les 31 août et 1^{er} septembre 2016, en vue d'intégrer la notion du PCI dans la mouture de loi existante.
- Atelier de validation de l'avant-projet de décret portant création de la Commission Nationale de Sélection des Trésors Humains Vivants (THV), le 26 octobre 2016.
- Atelier de réflexion sur les stratégies d'intégration du PCI dans les programmes éducatifs, le 07 et 08 décembre 2016

Des travaux de ces différents ateliers, il résulte des documents en voie de finalisation pour la sauvegarde et la valorisation des éléments du PCI présent en Côte d'Ivoire ; il s'agit d'un projet de loi et d'un projet de décret.

Au terme de trois mois de collecte, plus de 200- éléments ont été inventoriés dans les cinq domaines du PCI.

Un système de gestion de la base de ces données ainsi que d'autres à venir est déjà conçu et ses utilisateurs formés.

Les difficultés dans la mise en œuvre du projet relèvent de l'ordre des ressources et du fonctionnement. En ce qui concerne les ressources, des frais de protocole non compris dans le budget initial se sont avérés indispensables lors des missions de sensibilisation et de collecte ; les frais de transport et de subsistance des équipes d'inventaire se sont révélés insuffisants face aux réalités du terrain.

Pour ce qui est du fonctionnement, on a noté des difficultés d'appropriation du projet par les agents du Ministère des finances impliqués dans sa gestion ; des problèmes de procédures ont été sources de retard. De même, ont surgi dans certaines Coordinations Régionales des dysfonctionnements résultant des conflits de personnes qui ont négativement impacté sur la qualité du travail attendu.

Par ailleurs, le travail de formation des équipes d'inventaire par des Coordinations Régionales a laissé transparaître des insuffisances dans la maîtrise des principes du Travail d'Inventaire Participatif(TIP).

Des chefs de villages n'ayant pas relayé les informations qu'ils ont reçues lors des missions de sensibilisation ont rendu plus ardue la collecte des données dans leurs localités ; c'est le cas dans les régions du Gôh et du Haut-Sassandra. Pour remédier à cette situation, l'un des 4 Représentants de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels ayant en charge le « Grand Ouest » a été mis à contribution pour faciliter le travail des équipes d'inventaire.

A l'initiative de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), institution en charge de l'exécution du projet, plusieurs séances de travail avec les financiers impliqués dans sa gestion ont permis à ceux-ci de mieux prendre le projet en main. Dans ce même registre, la DPC a fait plusieurs plaidoyers auprès des Ministères en charge du Budget et du Plan à l'effet d'inscrire des crédits complémentaires pour remédier aux problèmes d'insuffisance financière évoqués plus haut. Si pour l'année 2018 il existe encore des chances d'être satisfaits, pour 2017, ce n'est pas encore le cas.

Par anticipation, la DPC avec l'accord de la Coordination Nationale, a prévu de redimensionner le projet à 13 régions pour 2017 en faisant en sorte que le budget alloué au projet par l'Etat pour cette année (75 000 \$ US) puisse non seulement couvrir les dépenses initialement prévues pour ces 13 régions de la phase 2, mais tenter de prendre en compte également les dépenses qui se sont révélées

indispensables sur le terrain.

Pour corriger les dysfonctionnements constatés dans des Coordinations Régionales, les missions conjointes de supervision ont été mises à profit pour le règlement de cette situation.

De façon générale, le rôle de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) dans la mise en œuvre du projet se décline sous les trois angles suivants :

- Assurer la gestion administrative du projet ;
- Organiser l'exécution et le suivi du projet ;
- Veiller à la bonne collaboration avec l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel(OIPC), agence chargée de l'exécution financière du projet.

Quant à l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), son rôle est, en plus de l'administration financière du projet, de collaborer avec la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) à une meilleure exécution des activités prévues. Dans ce sens, certains de ses agents sont présents dans la Coordination Nationale.

Participation des communautés

Veillez fournir une description des mécanismes utilisés pour assurer la pleine participation de la (des) communauté(s) concerné(s). Décrivez non seulement la participation des communautés en tant que bénéficiaires du soutien financier, mais également leur participation active à la conception et la mise en œuvre de toutes les activités.

entre 300 et 500 mots

Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour assurer l'implication et la participation des communautés en tant que détentrices du patrimoine culturel immatériel et garantes de leur sauvegarde. Cette participation s'est manifestée de la conception du projet à sa mise en œuvre.

En effet, pour la préparation de la demande d'assistance, des séances de travail ont été organisées avec la participation de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels et la Fédération Nationale de Danses Traditionnelles. Ces structures ont alors adhéré au projet et se sont données pour mission de répercuter les informations auprès de leurs membres afin d'avoir leur adhésion pleine et entière au projet.

Au stade d'exécution du projet, cette participation a été structurée en palier :

- Au niveau national, une Coordination, créée par arrêté interministériel et ayant pour mission le pilotage global du projet (planification des activités, suivi-évaluation, gestion financière et administrative), compte en son sein 04 membres de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire, gardiens des coutumes et traditions culturelles. Ces membres, en l'occurrence les Chefs Nibé COULIBALY, DOSSO Lemissa, MOUROUFIE Norbert et GBIZIE Lambert représentent respectivement les quatre aires culturelles de la Côte d'Ivoire : GUR, MANDE, AKAN et KROU.

- Au niveau régional et local, ont été mises en place dans chacune des 06 régions administratives concernées par la phase 1 du projet une (01) Coordination Régionale et deux(02) équipes d'inventaire. Ces Coordinations Régionales comptent, sur six membres, deux représentants des collectivités locales et deux des communautés. Quant aux équipes d'inventaire, elles comprennent chacune 02 membres des communautés soit au total 04 désignés, soit par les représentants de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels dans les Coordinations Régionales soit par les Chefs de village.

Dans le déroulement des activités, une place de choix a été accordée aux communautés. En effet, leurs représentants dans les trois organes cités plus haut ont été formés à la convention 2003 et au TIP. En outre, ceux de la Coordination Nationale ont participé à l'Atelier de cadrage méthodologique de l'inventaire.

Dans le même ordre d'idées, il importe de mentionner que certaines des missions de sensibilisation et d'information de la Coordination Nationale et des Coordinations Régionales, ont été conduites par des représentants des communautés issus de ces organes.

Par ailleurs, certains représentants des communautés dans les coordinations régionales et les équipes d'inventaire, ont facilité aux équipes d'inventaire l'accès aux informations et contribué à assurer la fiabilité de ces dernières.

Il convient de souligner que toutes les activités relatives à la valorisation et à la sauvegarde, notamment les trois ateliers respectifs de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national, de validation du projet de décret portant création de la Commission Nationale de Sélection des THV, de réflexion sur les stratégies d'intégration du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) dans les programmes éducatifs, ont vu la participation des représentants des communautés dans la Coordination Nationale. Ces derniers ont marqué leur intérêt pour ces différents ateliers et se sont distingués par leurs interventions.

Viabilité et stratégie de sortie/transition

Expliquez comment les bénéfices du projet pourront être maintenus au-delà de la fin du projet. Le cas échéant, décrivez les mesures prises pour assurer :

- *la viabilité des activités, des produits et des résultats, en précisant comment les capacités ont été renforcées dans le cadre de ce projet. Décrivez également toute mesure de suivi planifiée pour assurer la viabilité.*
- *l'obtention de ressources additionnelles comme résultat de ce projet. Le cas échéant, indiquez par qui, combien et à quelle fin les contributions ont été octroyées.*

Expliquez comment l'appropriation des activités, produits et résultats du projet par les parties prenantes et la(les) communauté(s) en particulier a été favorisée.

Décrivez, le cas échéant, comment les outils, les processus, les produits, etc. ont été adoptés, adaptés, produits et/ou étendus pour une utilisation future (par exemple dans d'autres régions et communautés, pour d'autres éléments ou dans d'autres domaines du patrimoine culturel immatériel).

entre 100 et 500 mots

Le projet a été conçu pour se poursuivre au-delà de son terme initial. Pour cela, ses partenaires et ses principaux acteurs cités plus haut ont déjà été pour la Phase 1, formés à la connaissance de la Convention 2003 et au Travail d'Inventaire Participatif ; ce qui les prépare à l'élaboration de mesures de sauvegarde efficace du PCI.

Les entités impliquées fourniront des personnes ressources pour capitaliser et pérenniser les acquis du présent projet par l'entremise d'actions suivantes :

- la mise en place d'un Comité National du PCI présent en Côte d'Ivoire ; présidé par le Directeur du Patrimoine Culturel ; ce comité aura pour mission de formuler les grandes orientations en matière de sauvegarde du PCI et de coordonner les initiatives dans ce domaine;
- la création d'une Commission Nationale des Trésors Humains Vivants dont le projet de décret est déjà élaboré et doit suivre son cours ;
- la prise en compte du PCI dans la législation nationale relative au patrimoine culturel ; d'importants amendements ayant été apportés dans ce but à la loi 87-806, il reste à veiller au suivi de ce processus qui doit aboutir à l'adoption effective dudit projet de loi et à son application;
- l'intégration du PCI dans les programmes éducatifs. A cette fin, le futur Comité National du PCI poursuivra le travail amorcé en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale. Des ressources financières pérennes devront lui être consacrées dans le budget du Ministère en charge de la Culture.

En outre, les collectivités territoriales décentralisées, Mairies et Conseil Régionaux sont appelées à prendre en compte la sauvegarde du PCI dans leurs plans et programmes de développement, en accord avec les orientations du Comité National du PCI. Sous la supervision de ce dernier, ces entités pourront développer et financer, avec la participation des Directions Régionales de la Culture et des communautés de leurs localités, des mesures de sauvegarde, des actions de valorisation et de promotion du PCI présent sur leur territoire ; de fait, leurs activités contribueront à assurer la mise à jour de l'inventaire actuel.

Au terme du présent inventaire et, après chacune des mises à jour qui lui seront apportées, les professionnels du secteur du patrimoine culturel immatériel et d'autres domaines de la Culture, les Chercheurs et Enseignants-chercheurs des Universités formés à la connaissance de la Convention 2003, seront mis à contribution pour affiner la documentation et concevoir différents produits en vue d'assurer la valorisation et la promotion du PCI. Tout ce travail sera fait sous la supervision du Comité National du PCI et avec les ressources financières qui lui seront allouées par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Enseignements retenus

Veillez décrire les principaux enseignements retenus en ce qui concerne :

- *la réalisation des résultats escomptés*
- *la manière dont les principales parties prenantes se sont approprié le projet et la participation des communautés*
- *la réalisation des produits du projet*
- *la gestion et la mise en œuvre du projet*
- *la viabilité du projet au-delà de l'assistance financière*

entre 300 et 750 mots

Les dépenses du projet ont été initialement estimées avec précision. Mais l'intégration des fonds du projet dans le budget de l'O I P C, a occasionné des procédures d'acquisition du matériel par opérateurs économiques interposés (fournisseurs). Cela a réduit considérablement les moyens prévus et impactent négativement la qualité des fournitures et matériels acquis. Par conséquent, il convient de prévoir, lors de l'élaboration du budget des projets à venir, une marge devant revenir aux opérateurs économiques qui interviennent dans le processus d'acquisition du matériel.

Les communautés et les acteurs publics et privés ont été sensibilisés lors de la rédaction du projet et des différentes missions à l'importance et à la sauvegarde du PCI à travers leurs représentants. Malheureusement, certains de ces représentants n'ont pas relayé les informations à leurs mandants (chefs de villages et présidents des Conseils régionaux et maires). En outre, la non tenue de la Conférence de Presse du Ministre et la non diffusion du Prêt à Diffuser conçu pour la sensibilisation ont négativement impacté les résultats en rendant plus ardue la collecte des données.

Lors de la dernière séance de travail consacrée par le Cabinet du Ministre de la Culture sur la mise en œuvre du projet (le mercredi 15 mars 2017), le Président de la Coordination Nationale et le Personnel de la DPC ont plaidé auprès du Ministre pour qu'une attention particulière soit accordée à la re-confection et à la diffusion du PAD de sensibilisation, à la tenue de la Conférence de Presse qui auraient pu faciliter le travail des équipes dans un contexte marqué par des élections législatives puis par des revendications sociales.

Certaines informations erronées reçues par certaines Equipes d'Inventaire lors de leur formation aux principes du TIP ont impacté la qualité de leur travail de collecte de données. La mise au jour de ces imperfections par la Coordination Nationale lors des missions conjointes de supervision lui a permis d'envisager au plus tôt ces missions d'évaluation conjointes et si les moyens le permettent, une mission de supervision des ateliers régionaux de formation des Equipes d'Inventaire pour la phase 2.

Certains membres des Equipes d'Inventaire désignés par les communautés qui se sont désistés au vu des montants alloués aux frais de subsistance et de transport ont été remplacés soit sur l'initiative des Directeurs régionaux soit sur celle des personnes démissionnaires elles-mêmes sans consultation des Coordinations Régionales et de la Coordination Nationale. Ces personnes qui n'ont eu aucune formation sur le Travail d'Inventaire Participatif ont rendu difficile la collecte sur le terrain et impacté négativement le remplissage des fiches d'inventaire. En conséquence, il s'avère nécessaire d'élaborer un cahier des charges à l'attention des différentes parties prenantes au projet, de sorte à les informer de leurs droits et obligations avant les différentes formations.

Les parties prenantes et les communautés se sont diversement approprié le projet. Si, dès l'entame elles ont toutes marqué leur accord, sur le terrain, l'on a constaté chez certaines populations des attitudes qui ont impacté négativement la collecte des données. Par contre dans d'autres localités, la présence de chefs de village dans les Equipes d'Inventaire, notamment dans le Haut-Sassandra, a permis de créer un meilleur environnement de travail.

La gestion du projet n'a pas respecté le calendrier initialement prévu, ce qui a eu pour conséquence le retard que connaît la phase 1. Ce retard dont les raisons sont multiples est imputable aux lourdeurs de procédures de traitement budgétaire, aux difficultés d'appropriation du projet par les financiers de l'Office Ivoirien du patrimoine culturel, ainsi qu'à l'inexpérience des deux structures en charge de la gestion du projet. Une meilleure connaissance du projet par les financiers et l'expérience de la phase 1 leur permettront de traiter les dossiers de décaissement avec plus de célérité. Par ailleurs, la DPC devra soumettre à l'avance, à l'OIPC les dépenses à engager. Cette démarche contribuera à une

meilleure gestion et mise en œuvre de la suite du projet.

S'agissant de la gestion du projet, la difficulté principale à retenir est l'insuffisance des moyens financiers due à une sous-évaluation du coût du projet qui n'a pas permis de prendre en compte certaines lignes budgétaires et à faire face à des imprévus sur le terrain.

A ce stade du projet, sa viabilité est possible du fait que, dans leur majorité, les acteurs formés pour sa mise en œuvre ont effectivement pu mener à terme les différentes activités qui leur ont été confiées.

Ce qui présage de leur capacité à continuer le projet si les moyens leur sont donnés.

En outre, les dispositions réglementaires en vigueur ayant permis la mise en œuvre du présent projet et celles à venir obligeront l'Etat à mettre à la disposition de ses structures décentralisées les moyens pour continuer l'inventaire.

Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel majeur fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: N'GUESSAN .O.Blanche Marie Chantal

Titre: Directeur du Patrimoine Culturel

Date: 04 juillet 2017

Signature: